



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2024-175

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2024

# Sommaire

## **Préfecture du Calvados / Service interministériel de la défense et de la sécurité civile**

14-2024-06-05-00030 - Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/261 portant sur l'accréditation pour la pénétration dans les espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 80ème anniversaire du Débarquement (2 pages)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2024-06-05-00030

Arrêté 2024/SIDPC/CLJC/261 portant sur  
l'accréditation pour la pénétration dans les  
espaces temporaires (ZIT et ZRT) créés à  
l'occasion des commémorations du 80ème  
anniversaire du Débarquement

**ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ACCREDITATION POUR LA PÉNÉTRATION DANS LES  
ESPACES TEMPORAIRES (ZIT et ZRT) CRÉÉS À L'OCCASION DES  
COMMÉMORATIONS DU 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT**

**LE PRÉFET DU CALVADOS**

**VU** les codes des transports et de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret 2002-24 du 3 janvier 2002 relatif à la police de l'exploitation des aérodromes et modifiant le code de l'aviation civile ;

**VU** le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le SUP AIP n° 111/24 du 16 mai 2024 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2024 donnant délégation de signature à Monsieur le Préfet du Calvados ;

**VU** les avis émis par l'Armée de l'Air et de l'Espace et la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les membres d'équipage ci-après sont accrédités :

Nom Lastname	Prénom Firstname	Date de naissance	Lieu de naissance	N° d'accréditation Accreditation Num.
KUEFFELEC				SIDPC-DPSA-CAI331

Les aéronefs ci-après sont accrédités :

Opérateur Operator	Immatriculation Registration	Type Type	Activité Activity	N° accréditation Accreditation Num.
FRENCH ARMY	FMECJ	NH90		KUEFMEC

**Article 2 :**

Les équipages devront effectuer un dépôt d'activité planifiée et déposer une intention de vol, conformément aux dispositions du supplément à l'information aéronautique suscitée.

Les numéros d'accréditation devront figurer en case 18 du plan de vol.

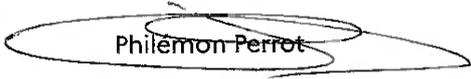
Ce document doit être en possession des membres du personnel navigant durant toute la durée des vols concernés.

**Article 3 :**

Cette accréditation est valable pour toute la durée du DPSA, pour un même couple aéronef et équipage. Si l'une des deux variables change, il est nécessaire d'obtenir une nouvelle accréditation.

Fait à Caen, le 5/6/24

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet

  
Philémon Perrot